



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

téléphone

Question écrite n° 102053

Texte de la question

Mme Marie-Jo Zimmermann attire l'attention de Mme la ministre de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement sur le fait que suite à un recensement effectué en 2008, cinq communes ont été ajoutées à la liste des dix-sept communes de Moselle situées en zone blanche, prioritaires pour le téléphone mobile. Ces cinq communes étaient Mouterhouse, Moyeuvre-Petite, Oudrenne, Saint-Hubert et Wuisse. Or des difficultés retardent l'implantation de certaines antennes et de pylônes. Pour chacune de ces cinq communes, elle lui demande donc dans quel délai maximum la couverture par la téléphonie mobile sera définitivement concrétisée.

Texte de la réponse

Afin de compléter la couverture du territoire en téléphonie mobile, un programme « zones blanches » a été lancé en 2003 pour assurer la couverture en téléphonie mobile de deuxième génération des centres-bourgs de 3 072 communes identifiées comme n'étant couvertes par aucun opérateur, des axes de transport prioritaires et des zones touristiques à forte affluence. Ce programme national de couverture des zones blanches en téléphonie mobile associe l'État, l'Assemblée des départements de France (ADF), l'Association des maires de France (AMF), l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes (ARCEP) et les trois opérateurs de téléphonie mobile disposant d'une infrastructure. Il a été formalisé par une convention signée entre l'ensemble des partenaires le 15 juillet 2003, complétée par un avenant du 13 juillet 2004. Ce programme constitue la première initiative de grande ampleur en France de partenariat public-privé pour l'équipement numérique du territoire. Grâce aux efforts soutenus des divers partenaires, 2 855 communes disposent désormais des services de téléphonie mobile en centre bourg. Pour assurer la couverture de certaines zones qui avaient pu être mal identifiées lors du recensement de 2003, le Gouvernement avait souhaité que celles-ci soient intégrées dans le cadre du programme actuel. Suite à un nouveau recensement réalisé en avril 2008, 364 communes additionnelles ont été identifiées comme zones blanches. Le 10 septembre 2008, les partenaires ont marqué leur accord sur la nécessité d'apporter au plus tôt un service de téléphonie mobile à ces 364 communes. Pour ce qui concerne le département de la Moselle, 17 communes avaient été recensées comme non couvertes en 2003, en majorité près de la frontière à l'est de Sarreguemines. Aujourd'hui, toutes ces communes sont couvertes. Suite au second recensement de 2008, 5 communes ont été incluses dans la liste : Mouterhouse, Moyeuvre-Petite, Oudrenne, Saint-Hubert et Wuisse. Le coût total de ce programme de 724 keuros a été principalement financé par l'État ainsi que par l'Union européenne. Sur les communes de Mouterhouse et Wuisse, les pylônes sont sous la maîtrise d'ouvrage de la collectivité mosellane. Le protocole d'accord entre le conseil général et les 3 opérateurs a été signé au cours du mois de mars 2010. Ces deux pylônes ont été construits. Le site de Mouterhouse a été mis à disposition des opérateurs fin 2010. À Wuisse, les opérateurs SFR et Bouygues ont effectué leurs travaux de raccordement. En revanche, la collectivité négocie avec Orange pour un raccordement qui pourrait se faire par voie hertzienne suite à des difficultés pour organiser ce raccordement en souterrain ou en aérien filaire. En ce qui concerne les 3 autres communes, placées sous la maîtrise d'ouvrage totale des opérateurs, les études sont toujours en cours. Orange est leader

pour Moyeuvre-Petite et Oudrenne, et Bouygues pour Saint-Hubert. L'opérateur indique que les habitants de la commune de Bettelainville (commune où serait implanté le pylône desservant Saint-Hubert) montrent une certaine réticence quant à la présence d'un relais évoquant de prétendus effets négatifs sur la santé de la population avoisinante. Le Président du conseil général de la Moselle a saisi le préfet pour organiser prochainement un comité de pilotage de la téléphonie mobile avec les opérateurs sur les 5 communes précitées.

Données clés

Auteur : [Mme Marie-Jo Zimmermann](#)

Circonscription : Moselle (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 102053

Rubrique : Télécommunications

Ministère interrogé : Écologie, développement durable, transports et logement

Ministère attributaire : Agriculture, alimentation, pêche, ruralité et aménagement du territoire

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 8 mars 2011, page 2154

Réponse publiée le : 3 mai 2011, page 4459